



Formation par **apprentissage en présentiel** (niveau 5) Durée : 2 ans



OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Gérer une équipe,
- Réaliser des aménagements paysagers,
- Conduire des chantiers et suivre le bon déroulement des chantiers,
- Répondre aux appels d'offres.



LA FORMATION

Le Brevet de Technicien Supérieur Agricole (Aménagements Paysagers) c'est :

=> Au CFA

- Une formation gratuite,
- 20 semaines (700h) en 1^{re} année en centre,
- 19 semaines (665h) en 2^e année en centre,
- Un suivi individualisé,
- Une formation accessible à toutes et tous y compris pour les personnes en situation de handicap.

=> En entreprise ou collectivité

Une réelle expérience professionnelle :

- 27 semaines (945h) en 1^{re} année en entreprise,
- 28 semaines (980h) en 2^e année en entreprise,
- Un statut de salarié rémunéré en fonction de l'âge et de la convention,
- 5 semaines de congés payés par année.



PUBLIC



LES PRÉREQUIS

- Être âgé(e) entre 16 ans et moins de 29 ans révolus à la signature du contrat,
- Être titulaire d'un diplôme de niveau 4 (Bac Technologique, Bac Professionnel, Bac Général).



LES CONDITIONS D'ADMISSION

- Contact par mail ou téléphone,
- Remplir un dossier d'apprentissage,
- Rechercher/Signer un contrat d'apprentissage pour le cycle en entreprise du paysage ou collectivité service technique espaces verts ou golf,
- Réaliser des tests de positionnement et un entretien avec l'équipe pédagogique,
- Si inscription sur Parcoursup, contactez l'établissement.



DÉLAIS D'ACCÈS

- En fonction de la date de signature du contrat avec l'entreprise d'accueil.



LES MÉTIERS

- Chef(fe) d'équipe paysagiste
- Conducteur(rice) de travaux paysagers
- Responsable de chantier
- Technicien(ne) en bureau d'étude
- Dessinateur(rice) projeteur d'aménagements paysagers



POSSIBILITÉS DE POURSUITE D'ÉTUDES

- Licence professionnelle
- Certificat de spécialisation
- École d'ingénieur
- École d'architecture



DÉLIVRANCE DU DIPLÔME

- Diplôme du Ministère de l'Agriculture de niveau 5
- Évaluation : en Contrôle Continu (semestrialisation)





CHIFFRES CLÉS 2025

- Nombre de candidats en formation : 20
- Nombre de candidats présentés aux examens : 20
- Taux de réussite : 70 %
- Taux de mention : 35 %
- Taux de rupture de contrat d'apprentissage : 0 %
- Taux d'interruption en cours de formation : 0 %
- Taux d'insertion professionnelle (à 6 mois) : 94,70 %
- Taux de poursuite d'études : 20 %
- Taux de satisfaction (fin de formation) : 90 %



PÉDAGOGIE



ARCHITECTURE DE LA FORMATION

Domaines du tronc commun :

- **M1** : S'inscrire dans le monde d'aujourd'hui,
- **M2** : Construire son projet personnel et professionnel,
- **M3** : Communiquer.

Domaines professionnels spécifiques :

- **M4** : Organisation du travail et encadrement d'équipes,
- **M5** : Gestion et mise en place de la végétation,
- **M6** : Gestion des ouvrages et réseaux des aménagements paysagers,
- **M7** : Gestion technico-économique de chantier,
- **M8** : Elaboration d'un projet d'aménagement paysager.

120 ECTS

- => Des projets de création : conception pour des collectivités et des particuliers afin d'appréhender les enseignements techniques,
- => Visites professionnelles de jardins et rencontres avec des professionnels,
- => Utilisation de logiciels 3D.



LA RÉMUNÉRATION

Rémunération brute mensuelle minimale d'un-e apprenti-e (% du Smic)

| Situation | Moins de 18 ans | 18 à 20 ans | 21 à 25 ans |
|-----------------------|-----------------|-------------|-------------|
| 1 ^{re} année | 27 % | 50 % | 53 % |
| 2 ^e année | 39 % | 60 % | 63 % |
| 3 ^e année | 55 % | 70 % | 78 % |

Dans certaines branches, en application de la convention collective dont dépend l'entreprise, la rémunération peut être supérieure au minimum légal.



RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

CFA de VIRE
47 Route des Champs de Tracy
14500 VIRE NORMANDIE



Site internet : www.tracy-vire.fr
Téléphone : [02.31.66.18.10](tel:0231661810)
E-mail : cfa.vire@educagri.fr

